



Charte INFORMATIQUE



Domaine d'application

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources numériques mises à la disposition des utilisateurs de la Bibliothèque.



Equipements mis à disposition

La Bibliothèque met à disposition de son public trois postes informatiques pour la consultation du catalogue en ligne. Les deux postes dans l'espace Adulte permettent également l'accès à Internet et aux outils bureautiques.

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition, à conserver la configuration des postes informatiques et à respecter les règles de sécurité informatique d'usage. Il appartient également à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données.



Conditions d'accès à Internet

Deux modes d'accès au réseau Internet sont proposés :

- depuis les postes informatiques mis à disposition dans l'espace Adulte
- depuis les ordinateurs personnels des usagers, via le réseau WIFI

L'accès à Internet est gratuit et réservé à des fins d'étude et de recherche. À ce titre, l'accès à des contenus illégaux, commerciaux ou vidéoludiques est interdit.



Principes d'utilisation

L'usage des ordinateurs personnels, tablettes ou téléphones portables ne doit pas gêner le travail des autres personnes présentes. Le son de ces derniers doit être coupé ; à défaut, le recours à un casque ou des écouteurs est conseillé. Le volume doit être réglé pour ne pas constituer une nuisance.

En cas d'affluence, le personnel de la Bibliothèque se réserve le droit de limiter le temps de consultation des postes informatiques.



La sauvegarde de fichiers ou de documents numérisés est possible sur une clé USB personnelle. L'impression peut se faire uniquement via la clé USB depuis le photocopieur à l'accueil selon les tarifs affichés.



Application de la charte

La fréquentation de la Bibliothèque implique l'acceptation de la présente charte. Celle-ci est publiée sur le site Internet de la Bibliothèque et est à disposition de l'utilisateur à l'accueil.

L'utilisateur s'engage également à respecter l'ensemble des observations du personnel.